



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui aura lieu le **17 mars 2025 à 19 h**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct

Emplacement de la demande :

1-3, Avenue Hillside (lot 4 142 847)

Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre la création de deux unités de logement d'une chambre à coucher dans le cadre d'un projet résidentiel, et ce, bien que la sous-section 5.4.2 du *Règlement 1303 concernant le zonage* stipule que dans toute zone où un bâtiment multifamilial est autorisé, (...) chaque unité de logement doit comporter au moins une salle de bain, deux chambres à coucher et une pièce comportant l'espace nécessaire à une cuisine, un coin repas et un séjour.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne à l'adresse <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/> avant midi le 17 mars 2025.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à M. Yves Wang, du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, poste 5617, ou par courriel à ywang@westmount.org.

FAIT à Westmount, ce vendredi 28 février 2025.



Me Paule Geoffroy Béliveau
Greffière de la ville